



~ AVRIL 2017 ~  
REGARD CRITIQUE N°08

# AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ : MAIS QUE FONT LES POLITIQUES ?

~ XAVIER POUX ~

## Agriculture et biodiversité : une prise de conscience, enfin ?

**P**our les observateurs des politiques publiques à l'interface agriculture et biodiversité à l'échelle européenne, 1992 marque une rupture. Il y a un avant la signature de la Convention sur la biodiversité et l'introduction des mesures agro-environnementales (MAE) dans la Politique Agricole Commune (PAC), et un après. Avant : un développement agricole aveugle qui, à coup de drainages et de pesticides, détruit la nature. Après : une reconnaissance des enjeux, une multiplication des livres blancs et verts, de recherches conduisant à la dotation d'instruments politiques

qui, des MAE à la conditionnalité et aux « paiements verts » de la PAC, vont dans le bon sens. Il faut dire qu'il y avait urgence : avec près de 60 % des surfaces du continent européen gérés par l'agriculture, 90 % des pesticides utilisés (hors jardins et entretien des espaces publics – chiffres France) et des transformations majeures des paysages, on ne pouvait plus vraiment éviter le sujet.

Depuis un quart de siècle, non seulement la contribution, ambivalente, de l'agriculture à la biodiversité est mieux (re)connue, mais l'action semble suivre. Et les théories d'action s'affinent, au moins dans les discours : il n'est pas question de mettre une nature remarquable « sous cloche » (ce terme à lui seul disqualifie sa protection), il s'agit d'intégrer la biodiversité dans le développement de l'agriculture. Derniers avatars, l'objectif de transformation agroécologique



de l'agriculture française ou l'affichage « vert » de la PAC 2015-2020 (nous reviendrons rapidement sur ces deux points). Au total, alors que les dispositifs semblent se renforcer – encore que le changement climatique semble avoir relégué la biodiversité en priorité de second ordre –, les résultats se font attendre. Sans détailler dans le cadre de cet article, les indicateurs de résultat sont au rouge : les habitats agricoles, « remarquables » ou « ordinaires » se dégradent, les prairies permanentes sont retournées ou intensifiées, l'abondance et la diversité des oiseaux qui dépendent de l'agriculture se réduisent rapidement. Le printemps silencieux annoncé par Rachel Carlson en 1962 s'observe sur des pans de plus en plus étendus du territoire. Où sont les parebrises couverts

d'insectes que chaque traversée d'une zone d'élevage nous garantissait il y a 20 ans ?

Le lecteur du présent article l'aura compris : en matière de biodiversité et d'agriculture, nous défendons un constat d'échec. On pourra se rassurer avec des expériences locales réussies – et elles existent – largement mises en valeur et rebattues, mais l'arbre ne peut cacher la forêt. Depuis 25 ans, et en fait bien davantage, la biodiversité reste le domaine sur lequel le développement agricole est notablement faible. Il faut dire que les enjeux vont au-delà de quelques points de surface d'intérêt écologique ou du meilleur réglage des pulvérisateurs. Notre propos dans ce papier est de rappeler quels sont ces enjeux sur le plan du développement agricole

et d'analyser en quoi et pourquoi les réponses politiques apportées sont insuffisantes. Notre conclusion est claire : sans réelle appropriation politique des enjeux, il n'y aura pas de progrès. Une attente sociétale réelle s'observe, sur laquelle une dynamique politique pourrait s'appuyer, mais elle est ambivalente. Le pari est ouvert, il est incertain. Mais se cantonner à un débat d'experts sur le réglage d'instruments politiques dédiés n'y suffira pas.

## Agriculture et biodiversité : de quoi s'agit-il ?

**L**a conservation de la biodiversité est une cause environnementale exigeante.



Les espèces végétales et animales, les habitats et les paysages qui composent cette biodiversité liée à l'agriculture sont le fruit d'une coévolution longue avec des pratiques agricoles qui les respectent, voire les favorisent. Les haies, les prairies permanentes, les parcours, les bords de champ et les murets ont une certaine durée d'existence, qui permet aux communautés et aux cortèges de se constituer et aux écosystèmes de fonctionner. Les fauches tardives permettent l'expression d'une diversité floristique et aux oiseaux de nidifier ; les apports de fumiers compostés exempts de vermicides permettent aux sols cultivés de fonctionner. On soulignera au passage que, dans le cas européen au moins, la présence d'élevages d'herbivores reste une condition nécessaire, dans une majorité de cas, pour conserver ces

éléments permanents du paysage constitutifs des habitats semi-naturels. Ces herbivores sont à la fois le moyen de valoriser l'herbe ou la végétation ligneuse issue de ces habitats et celui de transférer une fertilité riche en matière organique aux sols cultivés. La pâture et la fauche, quand elles ne sont pas trop intensives, induisent une perturbation intéressante pour des milieux ouverts. On rappellera aussi que l'élevage reste le principal débouché des légumineuses nécessaires à la biologie de nombreux insectes pollinisateurs. La consommation humaine de lentilles et pois ne suffira pas à avoir des campagnes riches en légumineuses.

Sans entrer dans une image fixiste de la biodiversité – les paysages agraires sont en évolution constante depuis des millénaires et les espèces s'en sont accommodées – il faut bien rappeler que sa conservation implique une certaine prudence dans l'aménagement des agro-écosystèmes. Les espèces peuvent se maintenir et coévoluer si des rythmes d'évolution des habitats respectent leur migration. Retourner une prairie permanente n'est pas un problème si, à l'échelle d'un paysage, d'autres prairies ont l'occasion de récupérer des stocks de graines et ont le temps d'évoluer vers des cortèges floristiques

variés, fruits de pratiques extensives.

Ces exigences de temps long, d'extensivité des pratiques – c'est à dire, l'absence d'intrants qui modifient la composition et le fonctionnement des écosystèmes en supprimant un grand nombre d'espèces – de diversification des productions et d'élevages d'herbivores sont clairement à l'opposé des tendances actuelles. Sans détailler ici, on rappellera que les techniques à l'œuvre depuis l'après-guerre vont exactement au rebours : intensification des pratiques, spécialisation des productions, dissociation des systèmes animaux et végétaux et destruction ou abandon de nombreux habitats semi-naturels.

Il faut cinquante à cent ans pour avoir une prairie naturelle riche en espèces. Il faut une journée pour la retourner. Il faudra encore plus de temps pour voir réapparaître dans cette prairie des légumineuses après une fertilisation qui aura détruit les bactéries du sol fixatrices d'azote en les rendant inutiles.

Les forces à l'œuvre derrière ce développement globalement défavorable à la conservation de la biodiversité sont puissantes : recherche technologique oublieuse de l'écologie des paysages, organisation écono-

mique favorisant des bassins d'approvisionnement productifs et spécialisés (la minimisation du coût de collecte du lait est un puissant outil d'aménagement des paysages), simplification du travail pour les agriculteurs. Autant la conservation de la biodiversité à l'échelle d'un paysage, reposant sur des systèmes de production économes et diversifiés, se comprend dans une perspective agro-écosystémique voire ethnographique, autant sa destruction se comprend dans la dynamique d'un système socio-technique verrouillé, extrêmement cohérent dans la conjonction de ses composantes techniques, économiques, sociologiques, voire culturelles.

Dans le cadre d'un exposé aussi bref, notre analyse est nécessairement simplificatrice : on peut restaurer des fragments de biodiversité dans des paysages uniquement cultivés et toutes les dynamiques agricoles ne sont pas défavorables. Certes. Mais dans les grandes lignes, le tableau est celui que nous dressons.

On pourra aussi nous opposer un problème de définition : en nous inscrivant dans une acception de la biodiversité qui fait la part belle aux fleurs, insectes, bactéries, oiseaux, ne fait-on pas abstraction d'une fraction de biodiversité plus directement utile au bon fonction-

nement des écosystèmes ? Après tout, ce qui importe dans une agriculture moderne n'est-il pas d'avoir des sols qui fonctionnent et des insectes qui jouent le rôle d'auxiliaires des cultures ? Pas besoin d'habitats semi-naturels et de pratiques extensives dans cette approche de la biodiversité inspirée du génie écologique. On voit qu'en matière de politiques publiques, ce cadrage change considérablement la compréhension des objectifs. Une première objection à cela – il y en aura une autre en conclusion – est qu'en matière d'écologie, il est hasardeux de vouloir réduire les fonctionnalités à quelques processus que l'on voudrait maîtriser. Les changements d'échelles de temps et d'espaces amènent très souvent, sinon toujours, à complexifier les exigences de fonctionnement des écosystèmes et à réinventer des agro-écosystèmes complexes, alors qu'on voulait s'en affranchir. Il faudra des oiseaux pour réguler l'insecte auxiliaire des cultures qui, seul sur la place, pullulera. Il faudra des habitats pour que cet oiseau nidifie, etc... Le réductionnisme a son intérêt en écologie, mais il ne peut se substituer à une vision plus globale et inscrite dans un temps plus long.

La biodiversité, c'est complexe et c'est exigeant.

## Des politiques publiques inefficaces malgré des affichages de plus en plus vertueux

Face à ces constats alarmants, nous l'avons évoqué en introduction, on pourra objecter un changement de paradigme politique. Avant la réforme de la PAC de 1992, aucune politique ne prenait explicitement en charge la préservation de la biodiversité en lien avec l'agriculture. Mais 1992 marque un tournant à bien des égards : c'est l'année de la Convention sur la biodiversité de Rio, lors de laquelle l'urgence d'agir a été établie ; c'est celle de la directive communautaire « habitats » et du réseau Natura 2000, offrant un cadre d'action plus global que la seule directive « oiseaux » de 1976 ; c'est l'année d'une réforme de la PAC, donc, qui semble tourner le dos à la période productiviste et introduit les mesures agri-environnementales (et climatiques depuis 2013). Si nous prenons cette date de 1992 comme charnière, c'est que cette période instaure le cadre dans

lequel les politiques publiques en faveur de la biodiversité évoluent. La dimension européenne est donc première dans cet objet politique : tant dans la définition des objectifs (côté environnement) que des outils (côté agriculture).

Concernant les outils, nous nous focaliserons dans l'analyse sur les mesures agri-environnementales, que nous considérons comme étant le seul dispositif susceptible aujourd'hui d'avoir une efficacité *potentielle*, à des conditions qui sont loin d'être toujours remplies. Ainsi, si la prise en charge politique reste insatisfaisante depuis maintenant un quart de siècle, c'est pour une série de raisons que nous allons passer en revue dans les lignes qui suivent :

- Une dotation budgétaire très marginale et incertaine des MAE ;
- Un ciblage des mesures environnementales inapproprié ;
- Un accompagnement technique et humain insuffisant ;
- Un suivi et une évaluation très lacunaires.

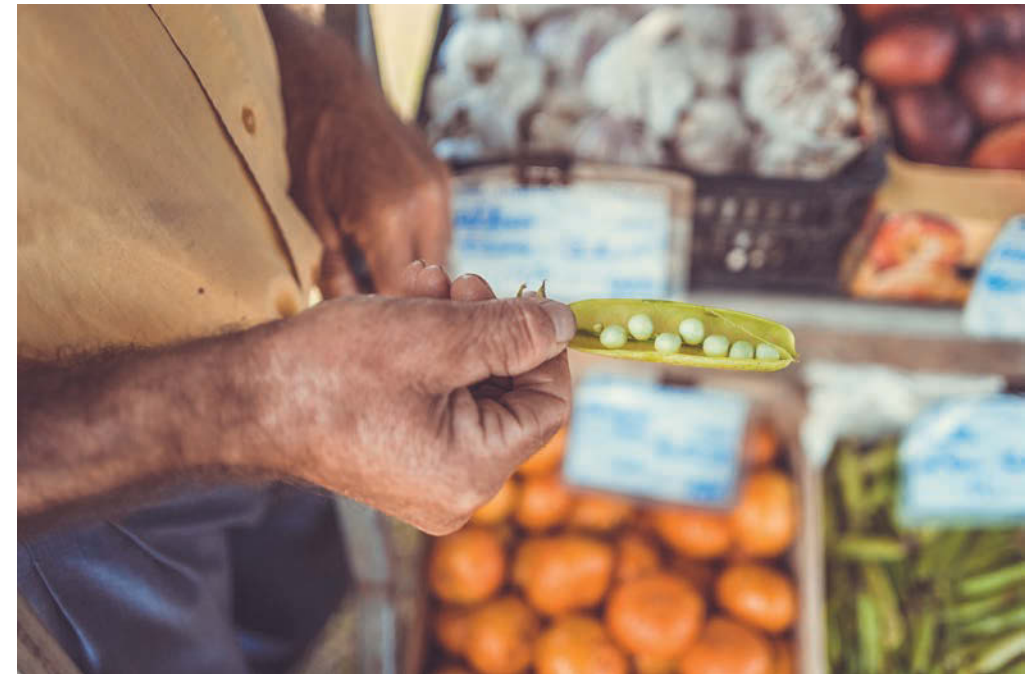


## Une dotation budgétaire très marginale et incertaine des MAE

Pour bien comprendre les enjeux budgétaires des MAE, il convient de se référer rapidement à la PAC d'avant 1992. Le principe fondamental de cette dernière était d'offrir aux producteurs européens un prix garanti, grâce à un mécanisme de stockage et de subvention à la tonne de blé ou de bœuf payant l'écart entre le prix mondial et le prix européen. Ce mécanisme de soutien jouait au niveau macro-économique, consistant en un soutien que l'on pouvait ramener à la tonne pour les produits concernés, soutien « invisible » pour la plupart des producteurs qui n'étaient pas conscients que vendre leur blé à 100 F le quintal reposait en fait sur une subvention de 30 F (en utilisant des chiffres hypothétiques). Ce système avait comme principal inconvénient d'augmenter les besoins budgétaires avec la production (quand le volume de production croît, les subventions aussi). Aussi la réforme de 1992 a-t-elle introduit un premier « découplage » entre la quantité produite et le niveau de

soutien public, en instaurant un paiement direct à l'hectare calculé sur un rendement historique à l'échelle départementale (en France ; d'autres pays comme l'Allemagne calculeront cette moyenne à l'échelle nationale). Pour ne pas bouleverser l'équilibre économique d'exploitations qui avaient investi en fonction d'une espérance de production, le paiement direct était établi de manière à être neutre pour le producteur. Si le rendement en blé était de 100 quintaux par hectare, le chèque – cette fois visible – fut de 3000 F (pour reprendre les chiffres ci-dessus) ; s'il était de 50 quintaux, il était deux fois moindre. La différence est qu'à l'avenir, le chèque ne varierait pas avec la production : les perspectives budgétaires étaient stabilisées.

Si nous revenons sur ce passage d'un soutien à la tonne à un paiement direct, c'est que la géographie et la distribution des aides est encore aujourd'hui en grande partie héritée de la période avant 1992. On peut résumer les réformes successives de la PAC à un approfondissement du découplage (en 1992, le rendement ne compte pas ; à partir de 2005, la nature de la production ne compte plus, on peut enfin transformer une parcelle de cultures en prairies sans être pénalisé... mais cette



amélioration sera bien tardive) et à une convergence des aides par hectare, entre pays de l'Union européenne et entre exploitations. Mais ce qui importe est que ces aides directes constituent le cœur du budget communautaire, rassemblé sous le terme de « premier pilier » de la PAC. En fait leur logique repose sur un soutien global à l'économie d'exploitations dans de grands bassins de production, qu'on ne peut pas faire évoluer trop rapidement au risque de mettre en péril « les filières » au regard des coûts fixes engagés dans chaque unité de production. On peut le considérer comme une rente à la capitalisation, qui représente 72 % des dépenses en France (chiffres 2015), et 80 % en Europe. Face à ces dépenses obligatoires

et en grande partie héritées, il reste donc 28 % pour le deuxième pilier, que l'on peut en première analyse définir comme celui des dépenses associées à des objectifs plus ciblés. Ce pilier couvre de fait une large série de thèmes, allant des aides aux exploitations situées en zones défavorisées (en grande partie une compensation de ce dont l'historique du premier pilier les avait privées) aux calamités agricoles en passant par les mesures agri-environnementales, les plus ciblées en faveur de la biodiversité. En France, en 2015, les dépenses de ces mesures ont représenté 3 % de l'ensemble des dépenses de l'agriculture (source : Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, 2015). 3 % qui doivent compenser tous les

dispositifs qui financent l'équipement, la spécialisation et l'intensification des exploitations...

Fait aggravant, alors que le premier pilier est entièrement payé par l'Europe, le second fait l'objet d'un cofinancement national. En période de restriction budgétaire, la variable d'ajustement se retrouve être ces mesures cofinancées et notamment les mesures agri-environnementales, dernière roue d'un carrosse bien chargé. Tous les gestionnaires de mesures agri-environnementales le disent : la visibilité budgétaire des mesures agri-environnementales est très incertaine. Difficile de convaincre dans ce contexte.

## Un ciblage des mesures environnementales inapproprié

**A** notre approche budgétaire centrée sur les mesures agri-environnementales, on objectera qu'un des progrès faits par la PAC sur les 25 dernières années est l'intégration progressive de l'environnement dans le premier pilier, soit sur les trois quarts des dépenses.

Le mécanisme de cette intégration environnementale est ce qu'on appelle l'écoconditionnalité, dont le principe est de conditionner le versement des aides directes au respect de règles générales en matière d'environnement. La prise en charge de l'environnement repose donc sur deux niveaux : un niveau « de base » couvert par cette écoconditionnalité et un niveau renvoyant à des exigences plus élevées et ciblées, couverts par les mesures agri-environnementales évoquées ci-dessus. Nous ne détaillons pas dans ce court article les avatars ayant conduit à distinguer dans la dernière PAC des paiements de base, conditionnés à une série de règles associées à des règlements communautaires, et des paiements verts, conditionnés à des exigences relatives à la diversité des cultures, du « maintien » des prairies permanentes (en fait, l'encadrement de leur recul) et à la présence de surfaces d'intérêt écologique.

Le rappel des exigences que nous avons fait plus haut permet de disqualifier l'efficacité de principe de la conditionnalité pour la biodiversité. Les surfaces d'intérêt écologique peuvent être cultivées voire traitées, les prairies sont définies sans aucun critère qualitatif, alors que ces critères sont déterminants. Quant aux exigences

de rotation, elles sont réellement *a minima* et sans aucune efficacité. Ce constat sévère, mais maintenant largement admis, s'explique par un fait politique majeur : associer une quelconque condition aux aides du premier pilier, perçues par les agriculteurs comme le soutien à leur revenu, est extrêmement délicat. Les conditions ne peuvent être conçues de manière à créer des exclus, en envisageant des changements de pratiques un tant soit peu exigeants. De fait, toutes les discussions sur les différentes étapes de la conditionnalité du premier pilier – et les paiements verts ne font pas exception – ont été marquées par une très grande prudence et de nombreuses dérogations. Le résultat de cette approche est plutôt contre-productif à trois titres : il augmente les exigences formelles et la complexité administrative pour l'agriculteur, il associe l'environnement à un signal négatif (non-respect = non-paiement, bureaucratie), il n'est pas efficace, ce qui limite les perspectives d'amélioration. Tout ça pour ça !

Il reste les mesures agri-environnementales (MAE), l'essentiel repose sur elles. Dans les 3 % de budget alloués, ces mesures ont une ambition très variable, allant d'une légère amélioration de pratiques, à l'efficacité incertaine,

à des mesures couvrant de réels besoins dans la gestion de sites Natura 2000, par exemple (fauche tardive, prairies non fertilisées). Le problème est double : la dilution des mesures les plus efficaces – et il y en a – dans le budget d'une part, et la concurrence entre mesures plus ou moins ambitieuses d'autre part pour l'agriculteur. Les mesures agri-environnementales étant volontaires, l'agriculteur aura logiquement tendance à contracter celles qui sont le moins exigeantes et à délaisser celles qui ne lui apportent qu'un revenu marginal, alors qu'elles sont celles qui peuvent faire la différence.

La seule exception dans cette emprise spatiale très restreinte des MAE est le réel développement de l'agriculture biologique (de 3,1 % à 5,1 % de la SAU entre 2010 et 2015), qui bénéficie de paiements pour la conversion et, dans certaines régions de programmation pour son maintien. Les facteurs économiques (prix de vente des produits AB) et sociétaux (forte image) se combinent ici à l'effet incitatif des aides. Néanmoins, si l'agriculture biologique est clairement un net gain en matière de biodiversité par rapport à l'agriculture conventionnelle, l'évaluation de son effectivité sur la conservation de la biodiversité reste à conduire, à l'aune des exigences de paysages

et de végétation semi-naturelle évoquées plus haut. On indiquera que l'agriculture biologique étant considérée comme « verte par définition » dans les conditions des paiements verts, elle est affranchie de l'exigence de maintien surfaces d'intérêt écologique, ce qui ne facilite pas son évaluation sous l'angle de la biodiversité.

## Un accompagnement technique et humain insuffisant

**A**ggravant l'efficacité de mesures peu dotées et dont les cahiers des charges sont le fruit d'une négociation entre les tenants de mesures « de masse », à l'efficacité limitée, et de mesures ciblées, le dispositif agri-environnemental souffre en plus d'un déficit d'accompagnement humain notable. Les *success stories*, car elles existent (nous pensons au dispositif « prairies fleuries » ou à certains plans pastoraux portés par des collectivités), montrent que le changement de pratiques visé par les mesures doit être accompagné par un conseil technique et plus globalement une reconnaissance sociale – à l'intérieur de collectifs

d'agriculteurs et d'acteurs du territoire. Cet accompagnement est exigeant et demande de la part des animateurs des compétences techniques, économiques, humaines, de communication... et de savoir-faire administratif. C'est cette dernière compétence qui occupe, hélas, le plus de temps des animateurs de terrain, au détriment de la recherche d'effectivité des mesures.

## Un suivi et une évaluation très lacunaires

**L**e dernier point évoqué – celui de l'effectivité – nous amène à une constante dans l'évaluation des dispositifs agri-environnementaux depuis maintenant près de 20 ans : la trop grande rareté de dispositifs de suivi-évaluation précis à l'échelle des territoires de projets. La question fondamentale : « quel a été l'effet des MAE sur la biodiversité ? » ne peut être précisément instruite à l'échelle de la grande majorité des territoires de projets. Hors ceux, minoritaires, dans lesquels des associations établissent des inventaires et des suivis, on ne dispose pas d'état zéro

et encore moins de diagnostic agro-écologique global, inscrivant les pratiques – problématiques comme positives – dans un fonctionnement agraire cohérent, donnant à voir des paysages sous l'angle de leur fonctionnement écologique. Les indicateurs restent lacunaires et nous citerons l'absence de dispositifs permettant d'estimer les surfaces en prairies non « améliorées » et en parcours, alors qu'elles forment la matrice des habitats semi-naturels et, plus concrètement, accueillent une flore et une faune irremplaçable. Alors que des données existent dans les déclarations PAC, on ne dispose pas de cartographie précise des infrastructures écologiques qui permettrait d'en évaluer l'efficacité potentielle.

Or, le suivi et l'évaluation sont plus qu'un exercice de rapportage administratif, ce sont les moyens de représenter les objets de la politique. La biodiversité s'incarne dans des formes concrètes dont il faut rendre compte à l'échelle des territoires. On ne peut enrôler des acteurs dans un projet agri-environnemental si on ne montre pas les problèmes et les améliorations à venir. Une des réussites de « prairies fleuries » est de crédibiliser la biodiversité en la montrant et la mesurant, en impliquant les

différentes parties concernées. Faute de cette exigence de représentation, de quoi parle-t-on ? Imagine-t-on une politique de l'emploi qui ferait abstraction d'un discours sur le nombre et la qualité des emplois visés et obtenus ?

Faute d'un tel dispositif, on se contente de données trop rares. On soulignera ici l'effort que représente le rapportage au titre de la directive habitats et le suivi des oiseaux communs, mais ces dispositifs ne sont pas à la hauteur des enjeux, aux échelles locales et nationales. On retrouve là aussi une problématique de précarité budgétaire, qu'il s'agisse des services du Museum ou des associations naturalistes.

## Conclusion : pour un investissement de la biodiversité dans le débat politique

**N**otre analyse dessine en creux un agenda politique pour une meilleure prise en charge de la biodiversité dans le domaine agricole, en jouant des marges de manœuvre nationales



offertes dans le cadre européen :

- une dotation budgétaire nettement accrue en faveur de mesures agri-environnementales, et plus largement de projets territorialisés intégrant des volets économiques (agricoles ou non), et qui plus est non soumis aux aléas budgétaires du co-financement ;
- des moyens humains d'accompagnement technique et de développement ;
- un dispositif de suivi évaluation investi à différents niveaux, du local au national.

*A contrario*, notre analyse conduit à un scepticisme dans la capacité à faire bouger les lignes en matière de conditionnalité du premier pilier, au regard des enjeux politiques qui y sont associés. Les enseignements de la dernière réforme de la PAC et les appels répétés à la simplification rendent cette voie peu crédible. En matière de biodiversité, il vaut mieux un outil incitatif, valorisant les progrès, plutôt qu'une menace de réfaction d'un paiement que l'on considère acquis via la conditionnalité. La biodiversité est un bien public positif, à équiper politiquement comme tel.

Notre agenda est extrêmement classique – hormis la piste d'avoir des MAE entièrement financées par le budget européen – et l'objectif de notre propos n'est pas tant de déboucher sur des outils innovants que de proposer un cadre d'analyse qui permette de comprendre les enjeux techniques et politiques. Ce qui serait

d'ailleurs innovant serait de mettre en œuvre des dispositifs que les acteurs de la biodiversité appellent de leurs vœux depuis 25 ans, sans modifier les dispositifs à chaque changement de gouvernement.

Les limites de la prise en charge de la biodiversité s'expliquent fondamentalement par le cadre

institutionnel communautaire dans lequel elles s'inscrivent. Nous revenons aux objectifs, dont l'essentiel s'appuie sur la directive habitats – objectif à la fois légitime et partiel à plusieurs titres, mais qu'il serait déjà remarquable d'atteindre. Quant aux moyens, ils s'inscrivent dans le cadre de la PAC, et nous voudrions





rappeler une évidence largement oubliée : la dotation budgétaire des MAE s'est faite sur des bases de négociation historiques. Le partage fondamental entre premier et deuxième pilier puis, au sein de ce dernier, le partage entre des instruments dont la dotation relève essentiellement de rapports de force politiques. On part de l'hypothèse qu'il faut faire le travail avec le budget des MAE – personne ne défend sérieusement l'efficacité de la conditionnalité, essentiellement une mesure de *greenwashing* au coût administratif exorbitant – sans se soucier du fait que ce budget est la portion congrue et qu'en tout état de cause il n'a jamais été calculé en fonction de besoins estimés. Il est clair que ces moyens sont insuffisants, d'abord en quantité puis en qualité. Les augmenter au détriment d'autres mesures aurait un double avantage : renforcer les outils incitatifs et affaiblir en relatif ceux qui ne font que financer le développement d'une agriculture industrielle et contre lesquels les MAE œuvrent.

Mais cet objectif politique soulève une question plus fondamentale : celle de l'investissement par les hommes et les femmes politiques, aux niveaux européen mais aussi et surtout national et local. Sans une perspective de

prise en charge de la biodiversité portée par un discours politique, faisant le relais des acteurs de la société civile et des territoires qui se soucient de cette perte de biodiversité et de paysages, il n'y a pas de raisons que la question sorte d'un débat extrêmement technique et contraint par le cadre politique. Le projet agro-écologique porté par le ministère de l'agriculture actuel va dans ce sens, mais au prix d'un compromis politique qui rend ses objectifs peu lisibles, et qui ne se traduit pas dans les moyens dégagés.

Comment un tel investissement de la biodiversité par les acteurs politiques pourrait-il émerger ? Nous n'avons pas la réponse à cette question et il est clair que cet investissement irait à l'encontre de discours qui mettent un supposé impératif de production en avant (« il faut nourrir 9 milliards d'êtres humains »... alors que la question n'est pas que l'Europe « nourrisse le monde »), voire qui établissent une hiérarchie des enjeux environnementaux en considérant la lutte contre le changement climatique comme un impératif qui justifierait la relégation de la biodiversité à un objectif mineur (concrètement : la méthanisation, les énergies renouvelables à renfort d'intrants de synthèse et

une intensification générale de l'agriculture).

Notre vision est différente, elle considère que non seulement la conservation de la biodiversité demeure un objectif vital pour nos sociétés, mais qu'elle permet de plus d'intégrer une réelle multifonctionnalité de l'agriculture, y compris la lutte contre le changement climatique à laquelle elle souvent abusivement opposée (nous songeons à l'*augmentation des surfaces en prairies* qui serait associée à un tel objectif). Cette conservation répond à de multiples attentes sociétales en matière de sécurité alimentaire (moins d'intrants et de pesticides), de qualité des produits (par exemple des animaux nourris par des fourrages diversifiés riches en oméga 3), voire de qualité territoriale et de paysages. Elle contribue même à la sécurisation alimentaire mondiale en réduisant les importations de soja américain via la désintensification de l'élevage. De la même manière que la destruction de la biodiversité à grande échelle a conduit aux nombreux dysfonctionnements de l'agriculture moderne, sur les plans environnemental, social et économique, sa reconquête peut fonder un nouveau projet agricole tout aussi cohérent. voire le seul réellement durable si l'on

s'inquiète de la sixième extinction de la biodiversité à laquelle notre agriculture contribue – la maison ne brûle pas qu'ailleurs. Ce projet a de nombreuses répercussions sur notre manière de consommer (abandon de la viande industrielle), les changements qu'il induit sont à la hauteur des exigences écologiques que nous avons brossées dans la première partie de notre propos. Mais il est aussi potentiellement porteur d'un sens plus grand que la fuite en avant vers un système alimentaire industriel. Aux hommes et femmes politiques de se saisir d'un tel projet. Aux donneurs d'alerte et témoins de projets réussis en faveur de la biodiversité, aux médias et aux différents lieux de formation de relayer cette vision. La première intention politique sera de renforcer les enceintes qui considèrent que les « petites fleurs et les petits oiseaux » sont en fait plus grands et plus fondamentaux que la production de steaks hachés dont, statistiquement, un tiers finit dans nos poubelles et dont le prix de vente ne nourrit même pas l'agriculteur qui les a produits.



# humanité et biodiversité

ENSEMBLE PROTÉGEONS LE VIVANT

